

Date d'effet

N° Adhérent :	
(Cadre réservé au CGAT)	

# **BULLETIN D'ADHESION**

ADHÉSION A TITRE INDIVIDUEL		
M., Mlle., Mme Prénom		
Enseigne Date de naissance I_I_I_I_I_I		
Adresse personnelle		
Code postal Tél personnel I_I_I_I_I_I_I_I		
AUTRE INFORMATION (BNC)		
Etes-vous remplaçant(e) OUI  NON  Pour les Médecins : code secteur 1  2  NC  Existence d'un contrat de collaboration ? OUI NON Etes-vous membre d'une SCM ? OUI NON Si oui, coordonnées de la société :		
ADHÉSION D'UNE SOCIÉTÉ OU GROUPEMENT		
Raison sociale		
Société soumise à l'IRPP   l'IS   Date de naissance du ou de la Gérant(e)       Nom des Associés		
(Joindre liste avec adresse personnelle)		
PROFESSION		
Profession		
Code NAF I _ I _ I _ I _ N° SIRET I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I		
Adresse professionnelle		
Code postal   _   _   _   Ville :		
Tél. I_I_I_I_I_I Fax I_I_I_I_I_I Portable I_I_I_I_I_I E-Mail		
Southartez vous recevoir toute correspondance du coar A rudiesse professionneile - Arudiesse personneile -		
INFORMATIONS FISCALES		
Régime d'Imposition : Réel simplifié de plein droit □ Réel simplifié par option □ Réel normal □		
Déclaration contrôlée ☐ Déclaration contrôlée sur option☐		
Régime de TVA : Franchise en base ☐ Période TVA : Mois ☐ Format : Papier ☐		
Profession Exonérée □ Trimestre □ EDI □		
Exercice		
Déclarations de TVA établies par : l'adhérent $\square$ Le cabinet comptable $\square$		
ADHÉSION ( <u>remplir obligatoirement</u> )		
1 <sup>er</sup> exercice à traiter Date de début I_I_I_I_I_I Dépôt d'une déclaration provisoire au 31/12 oui □		
Date de fin l_l_l_l_l_l non 🗆		
L'entreprise a t-elle déjà appartenu à un organisme agréé ? oui □ non □ Date radiation ou démission :		
Coordonnées de l'ancien organisme		
(Le non respect des délais d'adhésion peut avoir pour conséquence la perte des avantages liés à l'adhésion. En cas de doute, vous pouvez nous contacter pour la procédure à suivre notamment en cas de changement d'organisme agréé, de réinscription, de changement de forme juridique)		
CADRE RÉSERVÉ AU CGAT (ne rien inscrire)		
Date d'adhésion		

Forme juridique I\_I\_I

Code expert

Type entreprise I\_I\_I

#### RECOURS A UN MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS-**ADHERENT SANS CONSEIL COMPTABLES OU UN AVOCAT FISCALISTE (BNC)** ☐ Je tiens moi-même ma comptabilité en conformité avec la nomenclature comptable et m'engage à fournir au CGAT tous ☐ Je fais viser ma déclaration de résultat par un Membre de les documents démandés par ce dernier et nécessaires à ses l'Ordre des Experts-Comptables (ou un avocat fiscaliste pour les missions de contrôles BNC) à qui j'ai donné mandat pour la transmission de ma ☐ Je demande au CGAT d'établir ma 2035 (BNC) et m'engage à déclaration à l'administration fiscale et au CGA TARN. lui fournir tous les éléments nécessaires à l'établissement de déclarations sincères et complètes. Je prends note que Cachet l'établissement de mes déclarations est facturable et que les montants sont révisables. Le CGAT se réserve le droit de refuser s'il juge la comptabilité incomplète, non aboutie ou non sincère du membre de l'ordre des Experts-comptables et ne saurait être tenu pour responsable des irrégularités ☐ Je m'engage (BNC) à télétransmettre ma declaration 2035 et ou de l'avocat fiscaliste (BNC) ses annexes, sous ma propre responsabilité via mon espace sécurisé extranet.

# LE CENTRE DE GESTION AGREE DU TARN (obligations et services) :

<u>Dossier de Gestion</u>: le centre fournit à ses adhérents dans les délais fixés par l'article 371E 1° de l'annexe II du CGI un document de synthèse économique, comptable et financière

<u>Statistiques professionnelles</u>: les principaux indicateurs (marge, ratios ...) de votre entreprise sont comparés à ceux de la profession au niveau départemental, régional et national

<u>Formation</u>: le centre propose à ses adhérents, leur représentant, associé ou salarié de la formation en lien avec l'activité professionnelle exercée **et** dans les domaines de la gestion (y compris en matière de ressources humaines), la comptabilité, la fiscalité et le droit. (BOI-DJC-OA-20-10-50-20170705 §1)

**EPS** : le centre réalise selon une méthode fixée par arrêté ministériel, un examen périodique de sincérité des pièces justificatives des adhérents dans le but de vérifier que les déclarations sont correctement établies

<u>Compte rendu de mission</u> : le centre adresse à ses adhérents dans les deux mois qui suivent la fin des contrôles un compte rendu de mission. Une copie de ce document est transmise à l'Administration Fiscale

## LES ADHERENTS RELEVANT DES BENEFICES INDUSTRELS ET COMMERCIAUX OU DES BENEFICES AGRICOLES

**S'ENGAGENT A:** (dispositions du 3° de l'article 371 E de l'annexe II au CGI, ainsi que les dispositions de l'article 371 LA à l'article 371 LE de l'annexe II au CGI)

- \*produire à la personne ou à l'organisme chargé de tenir et de présenter mes documents comptables tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de mon exploitation ;
- \* communiquer au CGA TARN le bilan, le compte de résultat, tous documents annexes, ainsi que tout document sollicité par celui-ci dans le cadre des contrôles réalisés en application de l'article 1649 quater E du code général de impôts.
- \* informer ma clientèle de ma qualité d'adhérent du CGA TARN et de ses conséquences en ce qui concerne l'acception des règlements par chèque ou par carte bancaire selon les modalités fixées par l'article 371 LB à 371 LE de l'annexe II a code général des impôts :
- A par apposition dans les locaux destinés à recevoir ma clientèle, ainsi que dans les emplacements ou véhicules aménagés en vue d'effectuer des ventes ou des prestations de services, d'un document écrit et placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par cette clientèle, mentionnant le nom du CGA TARN et reproduisant le texte suivant : « Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à mon nom ou par carte bancaire en ma qualité de membre d'un organisme mixte de gestion agréé par l'administration fiscale » ;
- B par la reproduction dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis à mes clients du texte mentionné au A; ce texte doit être nettement distinct des mentions relatives à l'activité professionnelle figurant sur mes correspondances et documents.

# **LES ADHERENTS RELEVANT DES BENEFICES NON COMMERCIAUX S'ENGAGENT A :** (dispositions du 3° de l'article 371 Q de l'annexe II au CGI, ainsi que des dispositions de l'article 371 Y de l'annexe II au CGI)

- \* suivre (en cas d'imposition à un régime réel d'imposition) les recommandations qui lui ont été adressées, conformément aux articles 371 X à 371 Z de l'annexe II au CGI, par les ordres et organisations dont il relève, en vue d'améliorer la connaissance des revenus de leurs ressortissants ;
- \* fournir au CGA TARN (si sa déclaration de bénéfices est élaborée par ce dernier), tous les éléments nécessaires à l'établissement de déclarations sincères et complètes ainsi que tout document sollicité par le CGA TARN dans le cadre des contrôles réalisés en application de l'article 1649 quater H du code général des impôts ;
- \* communiquer au CGA TARN (si sa déclaration de bénéfices n'est pas élaborée par ce dernier) préalablement à l'envoi au service des impôts des entreprises de la déclaration prévue à l'article 97 du code général des impôts, le montant du résultat imposable et l'ensemble des données utilisées pour la détermination de ce résultat.
- \* tenir les documents prévus à l'article 99 du code général des impôts conformément à l'un des plans comptables professionnels agréés par le ministre de l'économie et des finances ;
- \* mentionner (s'il n'est pas soumis au secret professionnel en application des articles 226-13 et 226-14du code pénal, outre les indications prévues par l'article 1649 quater G du code général des impôts, la nature de la prestation fournie;

- \* accepter le règlement des honoraires par carte bancaire ou par chèque libellés dans les cas à son ordre et ne pas endosser ces chèques, sauf pour remise directe à l'encaissement ;
- \* informer ses clients de sa qualité d'adhérent du CGA TARN et des conséquences en ce qui concerne notamment l'acceptation du paiement des honoraires par chèque ou par carte bancaire selon les modalités cumulatives suivantes :
- A par apposition dans les locaux destinés à recevoir sa clientèle d'un document écrit et placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par cette clientèle, mentionnant le nom du CGA TARN et reproduisant le texte suivant : « Membre d'un organisme mixte de gestion agréé par l'administration discale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par carte bancaire ou par chèques libellés à mon nom » ;
- B par la reproduction dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis à ses clients du texte mentionné au A; ce texte doit être placé de manière à n'engendrer aucune confusion avec les titres ou qualités universitaires et professionnelles;
- \* inscrire (s'il est membre des professions de santé) sur les feuilles de maladie ou de soins conformément à l'article de l'article L.97 du livre des procédures fiscales et du décret n°72-480 du 12 juin 1972, l'intégralité des honoraires effectivement perçus même s'ils ne peuvent que partiellement donner lieu à remboursement pour les assurés.

### L'ENSEMBLE DES ADHERENTS S'ENGAGE EGALEMENT A :

- \* autoriser le CGA TARN à communiquer à l'administration fiscale, dans le cadre l'assistance que cette dernière lui apporte, les documents mentionnés à l'article 371 E et 371 Q de l'annexe II au code général des impôts, à l'exception des documents comptables, quels qu'ils soient, fournissant une vision exhaustive des opérations comptables de l'entreprise.
- \* s'acquitter de leur cotisation annuelle
- \* respecter, le cas échéant, le I de l'article L.47 A du livre des procédures fiscales
- \* informer le CGA TARN de tous les changements concernant mon adhésion (déménagement, cessation, changement de forme juridique ...)

#### **OBLIGATIONS FISCALES EN MATIERE DE PAIEMENT**

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par le Centre. Vous pouvez également consulter le site : http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises

☐ Je confirme avoir pris connaissance de mes différentes obligations et des éléments mentionnés ci-dessus et je m'engage à les

respecter faute de quoi le Centre de Gestion Agréé du Tarn pourra engager à mon encontre une procédure d'exclusion.

Fait à :Le	Signature de l'adhérent précédée obligatoirement de la mention manuscrite « Lu et approuvé »
Formulaire de télétransmission des déclar	rations (BOI-FORM-000015-20170705) A REMPLIR OBLIGATOIREMENT
agréé ci-après désigné <b>CENTRE DE GESTION AG</b> déclare que l'entreprise identifiée ci-dessus a cl	adhérente N°à l'organisme mixte de gestion
l'intermédiaire du partenaire EDI choisi par ce c C) [_] par l'intermédiaire du CENTRE DE GESTIO Dès lors, le présent document vaut mandat de l	re des experts-comptables ou une association de gestion et de comptabilité, ou par dernier; ON AGREE DU TARN ou par l'intermédiaire du partenaire EDI choisi par ce dernier. l'entreprise à l'organisme agréé pour accomplir en son nom toutes formalités FC, y compris la signature de la convention de télétransmission avec la DGFIP
Dans les cas <b>A</b> et <b>D</b> , joindre obligatoirement au Fait à Le	présent formulaire une copie de la convention signée avec la DGFIP. Signature et Cachet de l'adhérent :